

Plus Belles les voies vertes de l'EuroVelo 8 : PROGRAMME

□ Bouches-du-Rhône - samedi 3 octobre

VOIE VERTE St-Etienne du Grès – Mas-Blanc-des-Alpilles – St-Rémy de Provence

• **De 9h 30 à 10 h : Accueil et petit déjeuner offert par la municipalité de Saint-Etienne-du-Grès** face à la Salle des Fêtes Pierre Emmanuel (parking de la place du rond-point de Provence)

• **10 h Départ pour le Moulin de la Croix (à 1km) et visite commentée (1h)**

Accueil par les propriétaires et l'association « D'huile et de coude » pour la découverte d'un moulin dit « à sang » car fonctionnant à l'énergie humaine et animale. Inactif depuis 1936, il produit à nouveau de l'huile d'olive grâce à une aventure humaine remarquable qui a permis sa réhabilitation récente. Entrée libre avec participation au chapeau.

• **11 h 30 : Départ de la balade pour tous sur la voie verte** - 3 km (regroupement sur le parking de la place du rond-point de Provence). Vélos, rollers, trottinettes, fauteuils roulants...

• **De 11 h 45 à 13h 30. Accueil par la municipalité de Mas-Blanc-des-Alpilles.**

Rafraîchissements offerts aux participants – Pique-nique tiré du sac sur l'aire de jeux en bord de voie verte.

• **13 h 30 : Suite de la balade pour tous sur la voie verte – 6 km** jusqu'à la D 99 à Saint-Rémy-de Provence. Vélos, rollers, trottinettes, fauteuils roulants... Retour libre vers Saint-Etienne-du-Grès (9 km).

□ Vaucluse – Dimanche 4 octobre

VOIE VERTE Robion – Coustellet - Beaumettes

• **9 h : Accueil par la municipalité de Robion et Vélo Loisir Provence**

Collation (café et jus de fruits) offerte à l'ancienne gare (avenue de la Gare). Parking à proximité.

• **9 h 30 : Départ de la balade pour tous sur la voie verte** – 9 km.

Vélos, rollers, trottinettes, fauteuils roulants... Arrêt (1/2 h) à Coustellet (marché paysan).

• **11 h : Accueil par la municipalité de Beaumettes.**

• **11 h 30 : Retour libre** vers Robion (9 km)

Ou pique-nique tiré du sac à 1,5 km au Dolmen de l'Ubac et retour libre vers Robion.

Contact : Alain Michel – 04 90 56 58 70 et 06 71 88 16 14 – paca@af3v.org

Règlement de la manifestation

1. *La participation à la manifestation est libre, gratuite*
2. *Les participants doivent avoir un vélo en conformité avec l'équipement réglementaire.*
3. *Chaque participant s'engage à respecter scrupuleusement les consignes de l'équipe organisatrice, identifiée par les gilets fluos, notamment en matière de sécurité.*
4. *Les participants doivent rouler sur les voies indiquées par l'équipe organisatrice.*
5. *Il est interdit de faire la course, de faire des acrobaties, de slalomer entre les participants et de manière générale d'avoir un comportement dangereux.*
6. *Les participants doivent rouler à droite afin de laisser un passage permettant aux personnes assurant la sécurité du cortège de remonter celui-ci.*
7. *Les participants doivent avoir un comportement respectueux des autres usagers des routes ou voies vertes.*
8. *Les enfants participent sous l'entière responsabilité de leurs parents.*
9. *Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les dommages corporels et matériels subis.*
10. **CHAQUE PARTICIPANT DOIT ETRE COUVERT PAR SA PROPRE ASSURANCE**